**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2026**
Lieu : salle du conseil communautaire
7 bld de la Trouillette – 79400 SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE
Date de la convocation : 12 novembre 2026
Date de publication : 24 novembre 2026

Nombre de membres en exercice : 46

Présents : Stéphane BAUDRY, Laurent BALOGE, Marie-Laure BOISSEL, Didier JOLLET, Jean-François RENOUX, Vincent TANNEAU, Frédéric BOURGET, Emilie MORIN, Julien SEIGNEURET, Alain HIBON, Gaël JOSEPH, Catherine OMBRET, Christophe RENAUD, Pascale FOUET, Véronique SEDINSKI, Thomas BRAUD, Sophie FAVRIOU, Alain BORDAGE, Nathalie LIEVENS, Laurent DUPUIS, Béatrice CRETIEN, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Dominique ANNONIER, Emilie Y-HRAH-KRONG, Guillaume MARCETEAU, Justine ROY, Tony CHEYROUSE, Thierry PETRAULT, Marie-Lise BERCIER, Philippe JUMEAU, Morgane SEMERDJIAN, Roger LARGEAUD, Céline RIVOLET, Dominique PAYET, Christine HEINTZ, Didier PROUST, Éric PREVOST, Loetitia TRUTET, Jérôme GRELET.

Excusé : Daniel JOLLIT

Pouvoirs : Catherine PINEAU donne pouvoir à Jean-François RENOUX, Emmanuel ROCHETEAU donne pouvoir à Alain HIBON, Corinne GUYON donne pouvoir à Emilie Y-HRAH-KRONG, Nathalie PETRAULT donne pouvoir à Dominique PAYET

Président de séance : Stéphane BAUDRY

Secrétaire de séance : Laurent BALOGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
079-200041994-20261118-DE-2026-10-17-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026

❖❖❖❖❖

## DE-2026-10-17 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

*Rapporteur : Alain HIBON*

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique notamment en son article l'article L.313-1,

Considérant qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, il est proposé la modification suivante :

| Poste - direction | Grade - catégorie | Temps de travail | Date d'effet |
|---|---|---|---|
| **Création de poste - stagiairisation d'agent contractuel** | | | |
| **Animateur ALSH et périscolaire**- direction enfance jeunesse | *Création* Adjoint d'animation | 35h | 01/12/2026 |
| **Création de poste** | | | |
| **Agent périscolaire (école de Nanteuil)** - direction enfance jeunesse | *Création* Adjoint d'animation | 17,52h | 01/12/2026 |
| **Suppression de poste** | | | |
| **Agent de restauration** - direction enfance jeunesse | *Suppression* Adjoint technique principal 2e classe | 28h | 01/12/2026 |

Le conseil communautaire, sur présentation du rapport par le vice-président délégué, décide à l'unanimité,

- D'APPROUVER la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet conformément au présent tableau
- D'AUTORISER le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget de l'exercice concerné.

Le président de séance,

Le/la secrétaire de séance,

Communauté de Communes Haut Val de Sèvre